# L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

*"Il faut que l'UNION soit conservée."*

VENDREDI MATIN, 1er. MARS 1833.


POUR GOUVERNEUR :

## J. B. DAWSON.

CANDIDATS POUR LA CHAMBRE :
J. F. Candonge—Louis Allard—M. W. Hoffman.
Louis A. Nadaud.

### INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er. mars.

Nous croyons devoir attirer l'attention de Messrs. les spéculateurs sur le reste de l'habitation de M. Mossy, dont la vente continuera aujourd'hui à midi.

*Nominations faites par le Gouverneur avec l'avis et le consentement du Sénat,*

Paul Bertus, Jules Mossy, Carlos de Armas, } Notaires publics, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

C. E. Grenaux,—Juge de paroisse dans et pour la paroisse des Natchitoches.

Wm. F. C. Duplessis,—Régister des Testaments de la Nelle.-Orléans.

Branch W. Miller,—Rapporteur des décisions de la Cour Suprême.

John Richarson,—Peseur de Coton pour la ville de la Nelle.-Orléans.

Pour laisser plus de place à nos extraits des gazettes de France, nous nous abstenons de toute remarque sur les nouvelles qu'elles contiennent, et qui d'ailleurs ne sont nullement d'un caractère décisif.

En outre des articles tirés des journaux de Paris, nous donnons quelques extraits de ceux de Liverpool, du 11 janvier, qui contiennent des nouvelles de Paris d'une date plus récente que celles que nous avons publiées.

### NOUVELLES DE FRANCE ENCORE PLUS RECENTES !

Le navire *Sarah & Caroline*, est arrivé hier soir du Hâvre, d'où il est parti le 15 janvier. L'éditeur du *Commercial Bulletin* a eu la complaisance de nous prêter un *Journal du Hâvre* du 14. Nous en donnons quelques extraits. Il paraîtrait que depuis le départ du navire qui nous a apporté les nouvelles précédentes, les affaires politiques ont pris un aspect différent ; il n'est plus question des dispositions hostiles de la Hollande, et toutes les troupes françaises ont repassé les frontières.

Parmi les personnes annoncées comme candidats pour représentans, à la législature, nous avons remarqué dans le Mercantile Advertiser d'hier *Thomson Gibson (éditeur de l'Argus et ci-devant imprimeur de l'Etat de la Louisiane)* qui immédiat être soutenu par une grande majorité des habitans d'en haut et d'en bas; nous ne savons pas ce qu'il peut être en chance dans la partie supérieure de la ville, mais nous nous sommes assurés à ce candidat qu'il n'aura pas dans le carré de la ville et le faubourg Marigny dix voix; cependant comme il paraît que son ami, éditeur du *Mercantile Advertiser*, *homme d'une influence excessive* et demeurant depuis quelque temps dans la partie inférieure de la cité (partie *prorogée* par la majorité du conseil de ville) se mêle de cette élection, il y a tout à présumer qu'il lui obtiendra de QUATRE à SIX CENTS VOIX, ch! qui sait! peut-être le nouvel éditeur du Mercantile se mettra-t-il candidat; comme imprimeur de la corporation, la police lui sera peut être utile dans cette occasion.

UN VOTANT D'EN BAS.

### EXTERIEUR.

#### FRANCE.

PARIS, 13 janvier.

L'ouverture de la session du parlement britanique, annoncée pour le 29 janvier, assure-t-on, ajournée au 4 février.

Le cabinet français, le jour même où le dernier soldat revenant du siège d'Anvers, a repassé la frontière, c'est-à-dire, hier, a fait notifier aux cabinets étrangers l'évacuation de la Belgique. La note remise au cabinet prussien réclame en vertu de négociations antérieures, la désocupation immédiate du corps d'observation réuni sur le Rhin et la Meuse.

Une statue de Napoléon a été placée à Berlin, par l'ordre du roi de Prusse, dans la salle des illustrations modernes dépendant du musée royal, en face de la statue de César.

On écrit de Saint-Omer, 9 janvier:

"Dimanche nous avions en notre ville toute la garnison d'Aire, plus celle de la citadelle d'Anvers."

"On assure que la sommation faite par M. Lesseps, le gouvernement portugais, porte que si, dans quarante jours, le gouvernement de don Miguel n'acquitte pas 1,250,000 f. d'indemnité réclamés pour avaries, etc., éprouvées par des français, la corvette portugaise l'*Uranie*, qui se trouve à Brest, sera mise en vente, ci son montant employé à étouffer cette réclamation.

—Le gérant vient d'être nommé baron en Westphalie.

PARIS, 8 janvier (2 heures après-midi.)

Le *Moniteur* donne de longs détails sur le passage du roi à Noyon et à St. Quentin, ainsi que les discours prononcés à cette occasion.

Le *Journal des débats* met en présence la *Gazette* qui annonce le triomphe de la légitimité, et le *National* qui se repaît des progrès du parti républicain; ces deux thèses ne peuvent être vraies en même temps.

"Du reste, dit en finissant le *Journal des Débats*, nous commençons bien l'année. Il paraît que tout le monde est content. Les légitimistes assurent qu'ils sont maîtres du pouvoir et qu'il n'y a plus qu'eux en France. Le parti républicain est en progrès. Ce tout petit parti, qu'on appelle les royalistes inconséquens, n'est pas moins satisfait. Il avait prédit que la chambre repousserait avec horreur le ministère du 11 octobre, et chaque fois que la chambre ratifie la conduite du ministère, il voit la ruine échec terrible pour le ministère. On ne peut avoir l'esprit mieux fait. Quant à nous, en conscience, nous sommes conten au-delà de notre espoir. L'ordre est rétabli, le commerce renaît, la monarchie constitutionnelle s'affermit par l'union du gouvernement et des chambres. Applaudissons tous: c'est on ne peut mieux."

—Le *Constitutionnel* cherche à justifier en l'expliquant la décision de la chambre dans la séance du 5 janvier. Il est assuré que pas une des pétitions sur lesquelles elle a été statué n'avait demandé l'exécution des lois à l'égard de la duchesse de Berry, mais que toutes réclamaient des mesures exceptionnelles: d'où il suit qu'elle ne pouvait que prononcer l'ordre du jour. Il ajoute que le discours de M. Broglie a laissé dans les esprits de la plus grande partie des membres de la majorité une impression qui sera fatale au ministère du 11 octobre.

PARIS, 7 janvier.

—On nous demande l'insertion de la note suivante:

"MM. les anciens colons de St. Domingue et leurs ayant droit résidant dans le département de la Seine sont invités à venir signer, au comité central des colons, rue du Marché-Saint Honoré, No. 21, une pétition à la chambre des députés tendant à obtenir l'extention du traité et de la loi qui leur accordent une indemnité pour les biens-fonds dont ils ont été expropriés dans l'intérêt politique et commercial de la France."

FRANCE.—Samedi, 9 Janvier, la chambre des députés s'est occupée de l'affaire de la duchesse de Berri, qui est venue à sa connaissance, au moyen de pétitions. On a pu regarder ses débats comme incidents, et rien n'a été conclu; on peut cependant juger, par là, des vues du parti ministériel et de celui de l'opposition. Il paraît, d'après ce qu'a dit le ministre des affaires étrangères, que le gouvernement a l'intention de détenir la duchesse dans un château fort, aussi long-temps que la sureté publique l'exigera. L'opposition, de l'autre côté, demande qu'elle soit jugée par la chambre des pairs, se fondant sur ce qu'a dit M. Odilon Barrot, que du moment de la promulgation de la charte de 1830, tous pouvoirs *exceptionnels* avaient cessé d'exister, et que la loi voulait que la duchesse fut jugée par la chambre des pairs. Le parti ministériel s'est sauvé de motifs politiques qui devaient l'emporter sur la règle ordinaire. Rien, toutes fois, ne fut décidé, si ce n'est que l'on recevra quelques pétitions aux gardes des sceaux.

PARIS, 8 janvier.

On a parlé d'un congrès d'ambassadeurs à Francfort; ce projet avait paru abandonné. Aujourd'hui il se représente bien plus pompeux. Il est question de réunir sur Mein un congrès de souverains, où assisteraient en personne les deux empereurs et les trois rois représentés de-puis ans à la conférence de Londres. Les petits princes seraient également appelés à cette réunion auguste, mais avec le rôle secondaire de parties plaidantes; les souverains se réserveraient celui d'arbitres.

Il est dont être question à la fois dans le congrès, s'il a lieu, de la Belgique, de l'essure de bonne part, des affaires de Hollande, de la Grèce et Turquie, et enfin des affaires intérieures de l'Allemagne.

La première colonne de prisonniers hollandais, qui fait partie de la garnison de la citadelle d'Anvers, est arrivée à une heure, le 5 janvier, à Saint-Omer, au nombre de mille, escortée par un bataillon du 11e. léger et un escadron de la cavalerie.

Le roi a dû coucher ce soir à Cambrai. Sur sa route, S. M. a passé en revue des détachemens de gardes nationales.

La reine est partie aujourd'hui à midi, accompagnée de Mme. Adelaïde et des princesses Marie et Clémentine. S. M. se rend directement à Lille.

Les Belges ont occupé successivement toutes les positions tenues précédemment par les divisions de Sébastiani et Achard. Le 5 on a encore entendu d'Anvers quelques coups de canon; et il est probable qu'ils ont été tirés par des batteries belges sur la citadelle hollandaise, à qui l'entrée des glaces a fait abandonner sa station. L'Escaut commençait à charier.

Les journaux belges paraissent croire à des hostilités presqu'imminentes de la part des hollandais; mais les lettres de Hollande n'indiquent point qu'il'on songe à se mettre si promptement en campagne.

Toutefois, il est certain que les propositions adressées de Londres au roi Guillaume ont été jugées inacceptables.

—Les journaux anglais de samedi ne nous sont pas parvenus; on dit cependant qu'un grand spéculateur a reçu des lettres de Londres apportant le cours de 88 en compte. Ces lettres confirmeraient pleinement l'avis précédemment donné d'une alliance entre la France, l'Angleterre et l'Autriche; et maintenant que le maréchal Maison serait parvenu à terminer cette grande affaire, il se rendrait à Pétersbourg, où il espérerait convaincre l'empereur Nicholas que le moment est venu de ne plus tenir rigueur au gouvernement de Louis-Philippe, qui a donné assez de gages de ses vues modérées. Voilà du moins ce qu'on disait aujourd'hui à la bourse.

—On écrit de Toulon:

"Tous les officiers étrangers qui servaient sur nos escadres viennent d'être congédiés et renvoyés dans leurs pays."

—Les journaux ont parlé dernièrement d'un navire français qui, battu par la tempête, et cherchant un asyle sur les côtes de Portugal, aux mars de Figuères y avait trouvé une ruine complette sous les coups de la tempête et des batteries de don Miguel; quelques jours après, un autre navire français se présente sur les mêmes côtes; il est précédé d'un bateau à vapeur anglais, qui passe paisiblement; mais le français, mais le pavillon tricolore, sont de nouveau foudroyés par l'artillerie des satellites de don Miguel.

Nous verrons quelle justice exigera le gouvernement de France, l'état le plus puissant de l'Europe actuelle. Voici la réparation que, vers 1550, un bourgeois de Dieppe obtint à lui seul du Portugal, pour avanies faites à l'un de ses vaisseaux:

Ce bourgeois, qui se nommait Jean Ango, faisait le négoce dans l'Inde et l'Amérique, où il envoyait ses vaisseaux. Il y en eut un qui fut attaqué et pillé par les portugais, qui prétendaient au commerce exclusif des Deux Indes. Ango arme en guerre plusieurs de ses navires, y fait monter huit cents soldats à sa solde, et la flotte bourgeoise de Dieppe bloque le Tage et opère sur la côte des débarquements qui y jettent l'effroi. Le roi de Portugal craint de s'être attiré la guerre avec la France, au plus vite, il fait partir un envoyé chargé de donner toute satisfaction au roi François 1er. Le roi de France ne put d'abord s'imaginer de quoi il s'agissait: mais ayant appris que c'était la flotte et les troupes d'un de ses sujets qui donnaient tant de tablature à son cousin de Portugal, il adressa tout simplement l'envoyé à Jean Ango, qui accorda la paix, moyennant de bonnes indemnités.

Voilà un bourgeois de Dieppe dont l'histoire de 1530, ou à peu près, peut servir de leçon en 1833.

—On a reçu ce soir, par voie extraordinaire, la protestation suivante:

MADRID, 31 décembre 1832.

"Sur la citation de la reine, les hauts personnages dont les noms se trouvent inscrits plus bas se sont rendus au palais le 31 décembre, et là D. Francisco-Fernandez del Pino, ministre de la justice, a rédigé l'attestation suivante:

"Je certifie et atteste qu'ayant été cité, sur un ordre de la reine, par le premier secrétaire-d'état, président du conseil des ministres, pour me présenter ce jourd'hui dans la chambre du roi notre seigneur, et ayant été admis devant sa personne royale à midi, se présentèrent avec moi dans le même lieu, cités aussi individuellement par ordre royal, le cardinal archevêque de Tolède, don Francisco Castanos, président du conseil royal (suit une longue liste de personnages) en présence de tous, S. M. le roi me remit une déclaration écrite en entier de sa main royale, qu'il m'ordonna de lire, ainsi que je le fis à haute voix, afin que tous l'entendissent, et dont le texte suit:

"Mon esprit royal ayant été surpris dans les momens d'agonie où me conduisit la grave maladie, dont on m'a sauvé d'une manière prodigieuse la miséricorde divine, j'ai signé un décret dépégeant à la pragmatique-sanction du 29 mars 1830, déjà arrêté par mon auguste père, à la demande des cortès de 1789, pour établir la succession régulière à la couronne d'Espagne.

"Le trouble d'une situation dans laquelle il me semblait que la vie allait m'abandonner, indiquerait assez le manque de délibération de cet acte, si sa nature et ses effets ne le manifestaient pas.

"En qualité de roi, je ne pourrais détruire les lois fondamentales du royaume, dont j'avais publié le rétablissement, et, comme mon père, je ne pourrais, avec une volonté libre, dépouiller mes descendans de leurs droits augustes et légitimes.

"Des hommes déloyaux ou trompés environnèrent mon lit, et abusant de mon amour et celui de ma chère épouse pour les espagnols, augmentèrent son affliction, ajoutèrent à la douleur de ma situation, en assurant que le royaume tout entier était opposé à l'observation de la pragmatique, et en me peignant les torrens de sang et la désolation universelles qui s'en suivraient si elle n'était pas abolie.

"Cette déclaration arrachée, faite dans les circonstances au milieu desquelles c'est un devoir plus sacré d'annoncer la vérité pour les personnes les plus obligées à me le dire, et lorsque je n'avais ni le tems ni la faculté de la vérifier, consterna mon esprit fatigué, et absorba ce qui me restait d'intelligence pour ne penser à autre chose qu'à la paix avec la conservation de mes peuples, faisant savoir qu'il n'était en rien, comme je le dis dans le même décret, en grand sacrifice à la tranquillité de la nation espagnole.

"La perfidie achève l'horrible trame commencée par la séduction, et dans ce jour, se répandirent des écrits apocryphes qui avaient été faits, avec l'insertion du décret, abusant déloyalement le sceau que j'avais ordonné de respecter, quelqu'après ma mort.

"Instruit maintenant de la fausseté avec laquelle on a calomnié la loyauté de mes chers Espagnols, toujours fidèles à la descendance de leur roi; bien persuadé qu'il n'est rien en moi qui ne, dans mes désirs de décorer à la coutume immémoriale de la succession établie par les cortès, a actionnée par la loi, justifiée par les illustres ancêtres qui me précédèrent sur le trône, et sollicitée par le vote unanime du royaume; libre, dans ce jour, de l'influence et de la contrainte de ces funestes circonstances, je déclare solennellement, de ma pleine volonté et de mon propre mouvement, que le décret signé au milieu des angoisses de ma maladie, m'a été arraché par surprise; que ce fut un effet des fausses terreurs dont on a assailli mon esprit; qu'il est nul et de nulle valeur, étant opposé aux lois fondamentales de la monarchie et aux obligations qui me sont imposées, comme roi et comme père, envers mon auguste descendance.

"La lecture étant achevée par moi, je remis la déclaration entre les mains royales de S. M., qui, assurant que telle était sa véritable et libre volonté, la signa en présence des personnages cités plus haut, écrivant au bas FERNANDO, et moi je demandai à ceux qui étaient présens s'ils s'étaient bien pénétrés de son contenu; et tous ayant répondu qu'ils en étaient pénétrés, l'acte se trouva complété, et S. M. ordonna que tous lesdits personnages se retirassent, et moi, je déposai ensuite cette déclaration royale dans le secrétariat confié à mes soins, où il demeure dans les archives.

"Et afin qu'en tout tems il ait sa valeur et ses effets, je donne la présente attestation à Madrid, le même jour 31 décembre 1832.

"Signé, FRANCISCO FERNANDO DEL PINO."

—Par un décret signé de la reine, le 28 décembre 1832, le comte d'Ofalia, ambassadeur à la cour de France, a été nommé ministre de l'intérieur.

PARIS, 4 janvier.

On écrit d'Anvers, 2 janvier: Les bruits qui se répandent ici dans le haut commerce sur les préparatifs militaires de la Hollande, nous laissent généralement croire que la semaine prochaine verra de nouveaux événemens.

Des lettres de Rotterdam et de la Haye, arrivées aujourd'hui, ne laissent aucun doute sur les dispositions du roi Guillaume, et sur le projet bien arrêté d'attaquer à la fois du côté d'Anvers et de Venloo.

—D'après une lettre de M. Talleyrand, le ministère anglais serait en ce moment si fort, que les dispositions plus que froides du roi Guillaume IV, pour lord Grey et lord Palmerston, ce seraient changées subitement en une confiance illimitée.

Le ministère Grey, a en effet une majorité dont jamais ni Pitt, ni Fox n'ont disposé dans leurs plus beaux jours. La nouvelle chambre des communes ne comptera pas plus de cent tories. Il y a environ cent vingt radicaux, mais dont soixante voteront sur presque toutes les questions avec le ministère. Le reste des membres de la chambre, au nombre de trois cent trente environ, appartient au whigisme modéré.

Cinquante membres environ, tous députés d'Irlande, demandent la séparation des royaumes d'Irlande et d'Angleterre. Il n'y a pas besoin de dire que cet acte d'une faible minorité ne vaudra que comme protestation.

#### ANGLETERRE.

LIVERPOOL, 11 Janvier.

LA HOLLANDE ET LA BELGIQUE.

Les troupes françaises ayant rempli le but pour lequel elles avaient marché, celui de soumettre la citadelle d'Anvers, se retirent de la Belgique, d'après les conventions faites entre la Grande Bretagne et la France. Il y a, néanmoins, une force considérable qui reste sur la frontière, prête à agir au moindre signal, dans le cas où la Hollande ferait une attaque contre la Belgique, semblable à celle que fit le prince d'Orange il y a une douzaine de mois, en s'avançant jusqu'aux portes de Bruxelles. Les hollandais respirent la guerre. Une lettre d'Anvers du 2 Janvier, dit: "Pendant que les troupes françaises se hâtent d'évacuer le pays, les hollandais inondent, non seulement le *polder* de Doel, dans le voisinage du fort Liefkenshoek, mais encore les *polders* du district de la Belgique, près du Sass de Gand. Plusieurs escarmouches ont eu lieu, depuis trois jours, entre les inondateurs qui coupent les digues et ceux qui tachent de les réparer, et dans lesquelles il y a eu des morts et des blessés des deux côtés. Le bruit du canon s'est aussi fait entendre ce matin dans le voisinage de Lillo et de Liefkenshoek, où la flotte hollandaise est restée, ou pour effectuer un débarquement ou pour bloquer l'escaut. Les rapports publiés pendant l'attaque de la citadelle de la part des assiégeans, particulièrement ceux faits par le Tory-hollandais, ici et ailleurs, ont été exagérés. Le rapport officiel porte à 800 le nombre des morts et des blessés, et à 1000 celui des malades. Lord Palmerston et le prince de Talleyrand, ont, au nom de leurs gouvernemens respectifs, proposé une nouvelle convention au roi de Hollande. Elle est datée du 30 de Décembre et contient les articles dont voici la substance:

1°. Les forts Lillo et Liefkenshoek, seront rendus aux belges, dix jours après la ratification du traité.

2°. La navigation de l'Escaut sera libre jusqu'à la ratification d'un traité définitif entre la Belgique et la Hollande. Le transport des marchandises belges en Allemagne, seront libres de droits excepté les droits de péage pour l'entretien des routes.

5°. Pardon pour toutes les offenses politiques à Wenloo et au Luxembourg.

6°. L'évacuation de Wenloo et du territoire hollandais, du Luxembourg par les troupes belges.

7°. Réduction de l'armée hollandaise sur le pied de paix.

8°. La même clause pour l'armée belge.

9°. Restitution des propriétés hollandaises, confisquées par les Anglais et les Français.

LONDRES, 2 janvier.

—Le *Times*, en exposant les diverses raisons qui ont pu motiver la lenteur de M. Pozzo di Borgo à venir offrir ses félicitations au roi des Français à l'occasion de la nouvelle année, termine ainsi ses réflexions à ce sujet:

Nous sommes cependant informés d'un motif de plainte de la part de la Russie et des autres membres de la sainte-alliance, ce à quoi nous allons faire une légère allusion.

Voyant que la France avait loyalement tenu ses engagemens, et est par conséquent inattaquable sur le point d'honneur et de bonne foi, les autres puissances prennent un détour et veulent la rendre responsable pour l'obstination et la perversité de ses ennemis. Ils disent, avec justice, qu'une armée française est entrée deux fois en Belgique pour la protéger et assurer son indépendance. Ce n'est pas accomplie, et la Hollande menace la Belgique d'une nouvelle invasion en ce pays. Ainsi l'armée française prendra l'habitude de franchir les frontières de la Belgique, dont l'indépendance ne sera plus qu'une ombre. Notre réflexion est sans doute anticipée, mais elle n'est pas sans fondement, et le cas échéant, comment y porter remède? les puissances alliées qui se plaignent des maux qu'occasionne la politique ambitieuse de la Hollande, doivent donc employer les moyens coercitifs pour la forcer à cesser ses incursions hostiles.

## Commercial.

*Vente au Havre, le 12 janvier.*

COTTON.—100 bales Louisiane, nouvelle récolte 104f; 88 do. do. do. 98f. 50 c.; 110 do. do. do. 96f; 140 Georgie, courte soie, do. 98f; 12 do. Louisiane, vieux 92f. 50 c; 28 do do. do. endommagé, à l'encan, 88 a 90f.

*(Par autorité.)*

### RESOLUTION.

ATTENDU que les habitans de la paroisse de la Pointe Coupée ont entrepris à grands frais l'érection d'une digue ou levée, à travers la pointe du racourci dans leur paroisse, au moyen des quels travaux, une immense quantité de terre, la plus grande partie appartenant au gouvernement général, tant dans la dite paroisse, que dans celles de St. Landry, St. Martin, St. Marie, West Baton Rouge, Iberville, Lafourche Interieure et Terrebonne, seront toujours preservées de l'inondation annuelle, lors de la crue des eaux du Mississippi.

*Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*, Que nos sénateurs et nos representans au congrès soient requis d'obtenir du gouvernement général, la cession de telle partie des terres publiques dans la paroisse Pointe Coupée qui pourrait indemniser les habitatans de la dite paroisse, des dépenses faites pour l'érection d'une levée sur les terres publiques pour la protection d'icelles.

*Il est de plus resolu, &c.,* Que nos sénateurs et représentans au congrès sont invités à appeler l'attention du gouvernement général sur la question de savoir, s'il ne serait pas juste et convenable de faire quelques stipulations avec le gouvernement du Mexique au moyen des quels les citoyens des Etats-Unis pourraient recouvrer ceux de leurs esclaves qui se refugient sur le territoire Mexicain.

*Et il est de plus resolu*, Que le gouverneur de l'Etat devra aussitôt que possible transmettre la présente resolution à nos sénateurs et représentans au congres.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

*Approuvé le 28 février 1833.*
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LEGISLATURE D'ETAT.

TROISIEME SESSION.—IXME. LEGISLATURE.

*JOURNAL DU SENAT DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.*

LUNDI, 25 février 1833.

Le sénat s'est réuni conformé ment à l'ajournement.

Membres présens, Messieurs Charles Pechigney, président: Beauvais, Berthe, Chenier, Duplex, Hiriart, Lacoste, Leblanc, Moore, Perret, Prodhomme, Saunders, Sloane, Taney, Thomas et Wrathbee.

Le sénat a concouru aux résolutions relatives au pouvoir donné au comité d'enrôlement, de corriger la traduction de la résolution relative à une bibliothèque pour l'usage de la législature, et d'ordonner de nouveau l'enrôlement de deux bills.

M. Berthe au nom du comité d'enrôlement, a rapporté dument enrôlé le bill pour incorporer la première église et congrégation de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans. Le président l'a signé.

Ellis porté à la chambre.

"Acte pour changer l'époque de la tenue des séances de la cour de paroisse, dans et pour la paroisse de Ste. Hélène."

"Acte pour accorder à Thomas Brown le privilège exclusif de tenir un ferry sur le fleuve Mississipi, vis-à-vis la ville de Plaquemine.

M. Pitot, greffier de la chambre des représentans, a demandé le concours du sénat aux résolutions fixant l'ajournement de la législature au 18 Mars prochain.

Le sénat s'est dispensé de ses règles, et cette résolution a subi deux lectures.

Les messages suivans de la chambre ont été lus.

Le rejet par la chambre, des amendemens faits par le sénat au bill pour amender l'acte pour autoriser la construction d'une maison de correction.

Le sénat a nommé un comité de conférence et le concours de la chambre a été demandé.

Comité du sénat:—Messieurs Hiriart, Sloane et Barthe.

Le rejet par la chambre, des amendemens faits par le sénat au bill intitulé "acte relatif aux jurés servant dans la cour criminelle du premier district judiciaire."

M. Derbigny est descendu du fauteuil.

M. Beauvais y a été appelé.

Sur motion de M. Derbigny le sénat a insisté sur ses amendemens et le bill a été porté à la chambre.

Acte pour abolir un des districts d'élection de la paroisse Ouest Feliciana et pour d'autres objets.

Une résolution adressée à notre représentation au congrès, au sujet de la milice.

M. Barthe a donné avis qu'il introduirait un bill pour amender les lois pénales de cet Etat. Sur motion de M. Barthe, ordonné que le secrétaire s'informe de l'imprimeur des résolutions pour lesquelles il tarde à imprimer certains rapports.

M. Hiriart au nom du comité nommé pour examiner les affaires de la Banque Consolidée, a présenté le rapport suivant:

Le comité nommé à l'effet d'examiner les affaires de l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, rapporte

Que le comité a scrupuleusement examiné les opérations et procédures de la dite institution, et qu'il a paru au comité que les affaires de la banque connue sous la dénomination d'association consolidée des Planteurs de la Louisiane, ont été et sont conduites avec prudence.

Le comité a d'abord porté son attention sur les moyens qu'avait la dite institution pour payer le 30 juin prochain, le premier cinquième de l'emprunt par elle fait, conformément à sa charte, et le comité a vu avec satisfaction que non seulement une grande partie de ce paiement avait déjà été effectuée, mais encore que par rapport à sa balance, les fonds en avaient été fournis par l'association consolidée et à la satisfaction de votre comité et à celle des individus qui ont acheté les obligations de l'Etat (bonds) consenties lors de la création de la susdite institution.

Le comité a aussi jeté les yeux sur les livres mentionnant les profits et pertes de la dite banque, et a vu avec plaisir que malgré la grande indulgence de cette institution pour les habitans planteurs il y a déjà eu des dividendes de déclarés. Enfin, votre comité pour plus amples informations a annexé au présent rapport l'état de la caisse en date du 28 du mois dernier; ainsi qu'un état général des affaires de cette institution.

Le tout vous est respectueusement soumis.

(Signé) S. HIRIART.

Sur motion de M. Barthe, le sénat a commencé la seconde lecture d'un acte pour incorporer la Banque du commerce de la Louisiane.

Sur motion de M. Barthe, un nouveau bill a été substitué au premier bill.

Les deux premières sections ont été lues.

Deux messages écrits du gouverneur, ont été apportés par M. Verloin Degruys, son secrétaire privé.

Le sénat s'est occupé à huis clos d'affaires exécutives.

Après l'ouverture des portes, le sénat s'est ajourné à demain à dix heures du matin.

## Liste Maritime.

### PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Alabama, Waterman, New-York, W. G. Hewes.
Navire Marshall Ney, Curtis, Havre, L. H. Gale.
Brick Cartel. Gerrish, St. Johns, (Porto Rico,) Vance & Miller.
Brick Union, Crosby, Boston, L. H. Gale.
Brick Elizabeth, Emerson, Philadelphia, D. Marston.
Brick Rolla, Brewer, Philadelphia, D Marston.

ARRIVES.

Navire Sarah & Caroline, Prince, du Havre.
Barque Zilia, Lavallée, de Bordeaux.
Navire Wm. Gray, Conant, de Liverpool.
Navire Majestic, Earteilkook, en 44 jours du Havre, à J Hagan & Co.
Brick Soule, Soule, de Boston.
Brick Carroll, Cox, de Baltimore.
Brick Ohio, Hinaklin, de Vera-Cruz.
Goelette Florida, Smith, de Véra-Cruz.
Goël, Helen Mar, Doane, d'Apilachacola.
Goël, Josefine, Bata, de la Havane.
Goël, Commerce, Bapett, des Attakappas.
Bat. à vap. Gascoian, Munball, d'Alexandrie.

MEMORANDA.

Navire Henry-Lee, Prince, parti d'ici pour le Hâvre, est arrivé le 13 janvier. L'Olympia, le Crescent, le Mercy, le Garonne, le Marengo et le Motion y étaient attendus.

Le navire Chandler-Price, parti d'ici pour le Hâvre, est entré à Falmouth le 9 janvier.

Navire Zilia, parti de ce port, est arrivé à Rouen le 2 Janvier.

Navire Champion, pour ce port, devait partir du Havre le 18 Janvier; le Bolivar de do vers le 20 du même mois.

Le brick Emery, dito le 16.


POUR LAFOURCHE INTERIEURE.

Le bateau à vapeur **LAFOURCHE**, bien connu, capit. Carter, partira dimanche prochain, 3 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
1er mars TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier **BOREAS**, capitaine Babbidge, peut accommoder 5 ou 6 passagers, si on s'adresse de suite à bord, ou à
27 fév THEOD. NICOLET & CO.

BANQUE DE LA CITE,
*Nouvell.-Orléans le 28 Février 1833.*

AVIS est, par le présent, donné aux actionnaires de cette institution qu'un dividende de deux piastres par action a été ce jour déclaré, payable à eux, ou à leurs représentans légaux, le 11 Mars prochain en cette ville; et à New-York et Philadelphia, le 20 du même mois.
1 mars F. LAVERGNE, Caiss'r.

CE QU'ON A JAMAIS VU DE PLUS HEUREUX, A LA NELLE.-ORLEANS!!

3 9 56 GROS LOT DE $12,000 ET
3 9 57 GROS LOT DE $10,000

furent tous deux achetés à mon bureau de la loterie du Chemin Public, classe No. 22, et ont été payés. Pour preuve de ce fait je renvoye les malheureux au directeur.

Cela prouve deux choses: la première que Ayers est un homme heureux, la seconde qu'il paye à présentation les billets gagnants. Il y aura des tirages de loterie tous les mardis, mercredis, vendredis et samedis pendant la saison.

LES GROS LOTS SERONT DE
$20,000 $16,000 $12,000 $10,000

Billet $1, demi-billet $2, quart de billet $1; toujours en vente en abondance chez le soussigné AYERS,
Ville Levée, No. 40, près les Magasins Ebens.
N.B. N'oubliez pas le No. 40. 1 mars—1

GENIEVRE de Hollande, en débarquement et du brick Tritou, à vendre par HERMANN & Co.
1 mars Rue Toulouse.

LES soussignés ont formé ce jour une société de commerce sous la raison de DU BERTRAND, DOUMEING & Co. Les affaires de Du Bertrand & Le Gendre, ainsi que celles d'Emile Doumeing seront réglées par la nouvelle maison. Leur domicile est rue de la Levée, No. 29, entre les rues Bienville et Douane.
Nlle. Orléans, 1er. mars 1833.
P. DURERTRAND.
EMILE DOUMEING
1er. mars—4 HENRY LE GENDRE.

CONTRE-ORDRE.

VU les circonstances qui devent avoir lieu lundi prochain, la sortie du Bataillon d'Artillerie ainsi que les Sapeurs-Pompiers d'incendie mentionnée pour dimanche prochain est renvoyée à nouvel ordre. C. DUREL,
2 mars Adudant-Major.

GARDES D'ORLEANS—*Contre-ordre.*

LA prise d'armes qui devait avoir lieu dimanche prochain, 3 mars, est renvoyée jusqu'à nouvel ordre, et pour cause de la veille d'une élection.
1er mars Par ordre, T. H. ELOIS, serg. maj.

CHASSEURS D'ORLEANS—*Contre-ordre.*

La prise d'armes qui devait avoir lieu dimanche prochain, est renvoyée jusqu'à nouvel ordre, à cause de l'élection des représentants.
Par ordre,
1er mars V. GUY serg-maj.major

PARTIE marronne de chez le soussigné la fille LUCILE, âgée de 20 à 22 ans, a été absente environ 6 ou 7 mois. Les capitaines de navires et tous ceux de l'intérieur, sont avertis de ne pas la donner asile, sous la peine prévue par la loi. Une récompense de $50 sera donnée à quiconque la conduira en prison, ou en aura la soustraite.
Vve. RAMON OTERO,
Rue Moreau entre la rue des Français et le chemin à canaux.
1 mars—4

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nelle. Orléans.—Pierre et Chas. Chs. Maurian, jeune, *vs. Chapes contre ses créanciers.*—La cession de biens par le pétitionnaire ayant été accepté par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il a été donné par la cour, qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable, aura lieu au bureau de Hugues Pédeselaux, notaire public, le 12 mars prochain, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en même tems toutes procédures contre sa personne et ses biens seront suspendues. Par ordre de la Cour.
1 mars—3 F. BUSSON, Dép. Greff.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des testaments.*—Mardi 12 Mars 1833, j'exposerai en vente à midi à la Bourse, pour le compte de la succession le feu D. P. Stone un nègre nommé Sevin age de huit ans et une action dans la compagnie de la presse à coton d'Orléans. Conditions—comptant.
Par ordre de la cour.
1 mars W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi 12 Mars 1833, à dix heures du matin j'exposerai en vente, à l'Hôtel de Gabriel T. Kay rue Tchoupitoulas, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Thomas Townsend. Conditions de la vente—comptant.
Par ordre de la cour.
1 mars W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

DEMANDE DE TABLE & DE LOGEMENT.

ON demande une chambre bien garnie dans une famille avec la table. On paierait un prix raisonnable, une situation agréable dans le faubourg d'en bas serait préférée. On est prié à ce sujet, d'adresser une ligne à Hendrick à la poste. 2 mars

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. JAMBU a transporté sa pharmacie située rue de Chartres, No. 177, dans la rue Royale, No. 123, près la rue St. Louis, il annonce en même tems, qu'il s'est associé M. Antoine Prats, pharmacien, et que dorénavant toutes les affaires de la dite pharmacie se feront sous la raison de *Jambu & Prats*, M. J. ose espérer que tous ceux qui l'ont honoré jusqu'à ce jour de leur bienveillance voudront la leur continuer.
M. JAMBU,
ANT. PRATS,
N. B. On trouvera dans leur établissement un assortiment frais et complet de médicamens simples et composés, produits chimiques, instrumens de chirurgie, verrotterie etc. etc., les formules des médecins y seront exécutées avec toute le soin et l'exactitude possibles. 1 mars—3

UNE troupe de 12 musiciens, attachées à la compagnie des Cazadores d'Orléans, offre ses services pour jouer dans toute autre compagnie militaire, ou dans les bals publics ou privés. S'adresser à THOMAS BORES, encoignure des rues Royale et St. Philippe, n. 287.
28 fév—4

$50 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné dans le mois de décembre dernier, la mulâtresse nommée ELLENA ou ELLEN, âgée de 20 ans, taille d'environ 5 pieds 5 pouces, elle est fortement construite. Elle n'a aucune marque sur la figure, mais quand on lui parle elle sourit presqu'à chaque fois en vous répondant.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque logera la dite mulâtresse en prison ou la conduira chez son maître, rue Conti, No. 13.
20 fév—15 ARTHUR FORTIER.

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI marron le 12 courant, le nègre WILL, connu sous le nom de BILL, appartenant à M. Jacques Larose, il a été un bon nombre d'années dans ce pays, il était matelot à bord d'une de ses embarcation; taille ordina